EN BREF

Listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique. Il s'agit d'une démarche personnelle et volontaire que toute personne majeure nouvellement domiciliée à Dasle doit effectuer **avant le 31 décembre 2014 avant midi**, pour une validation l'année suivante : il suffit de se présenter au secrétariat de la Mairie, muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile. Les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans au 28 février 2015 sont inscrits d'office. Cependant, ces derniers sont invités à s'adresser en Mairie pour vérification.

Panneau lumineux

Le panneau lumineux que nous évoquions dans un précédent numéro devrait être installé avant la fin de l'année. Il s'agira d'un panneau recto/verso et il sera mis en place au niveau du restaurant *«La Bergerie»*.

Nouveaux horaires pour les médecins

A compter de janvier 2015, les horaires de consultation des médecins de Dasle seront modifiés ainsi : le **docteur Wintzer** consultera **le vendredi (matin et après-midi) uniquement sur rendez-vous**, le **docteur Tripard** consultera **le vendredi matin sans rendez-vous de 10h à 12h et sur rendez-vous en fin d'après-midi.** Horaires inchangés pour les autres jours.

Gratte-greniers

L'exposition «Gratte-greniers» a connu un vif succès lors des Journées du Patrimoine. Rappelons que la commune de Dasle a participé à cette manifestation en réalisant un joli panneau, actuellement exposé dans la salle du Conseil. Les objets présentés par les 29 communes de l'agglomération seront à nouveau exposés **du 1er au 19 décembre** dans le hall de PMA.

Marché de Noël de l'Essor

L'Essor organise la 10ème édition de son Marché de Noël **les samedi 29 et 30 novembre** à la salle sous la chapelle (de 10h à 20h le samedi et de 10h à 18h le dimanche). Les visiteurs trouveront différents stands proposant vin, miel, fromage et articles d'artisanat. Les organisateurs proposeront un service de restauration : le samedi midi (lasagnes, salade, tarte aux pommes et café), le samedi soir (tartiflette, salade, coupe de fruits et café) et le dimanche midi (rôti de porc, jardinière de légumes, crème anglaise, biscuit et café). Tarif de chaque repas : 8 € (4 € pour les enfants de moins de 10 ans). **Il est prudent de réserver auprès de Daniel Fèvre (06.84.36.27.87) ou Bernadette Bordet (03.81.37.37.24).**

AGENDA

29 et 30 novembre : Marché de Noël de l'Essor (Salle sous la chapelle)
29 novembre : Bourse aux jouets des NAD (de 9h à 17h30 à la Salle Espace-Loisirs, dépôt des objets le 28 novembre de 13h30 à 19h30)
5 décembre : Commémoration Algérie/Tunisie (17h au Monument)
6 décembre : Téléthon
19 décembre : Marché de Noël des Ecoliers daslois (Bibliothèque)
7 janvier : Vente de galettes de la Biscuiterie Billotte avec les Ecoliers daslois
24 et 25 janvier : *«Dasle, village d'artistes»*, exposition de peinture d'artistes locaux (Salle Espace-Loisirs)

Ordures ménagères :
Collecte du 26 décembre reportée au 27 décembre

LA VIE DU VILLAGE

Paroisse en fête

Comme chaque année, la paroisse protestante a organisé sa fête-vente à la salle paroissiale. Ce grand moment de convivialité a permis aux visiteurs de passer un bon moment autour des stands proposant différents articles, fleurs, pâtisseries, objets artisanaux,...





Les fonds récoltés lors de cette manifestation seront bien utiles pour le fonctionnement de la paroisse.

Recensement : mode d'emploi









Les trois agents recenseurs qui interviendront à Dasle (de gauche à droite) : Corinne Wiedling, Corinne Hoeffel et Monique Rose.

Cette année, **un recensement aura lieu à Dasle du 15 janvier au 14 février 2015**. Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

Le recensement c'est utile à tous, des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement,...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement c'est simple, pas besoin de vous déplacer : un agent recenseur recruté par la Mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur «Le recensement en ligne, c'est ici». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous remettra lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : www.le-recensement-et-moi.fr

LE P'TIT DASLOIS





N° 79 - NOVEMBRE 2014

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE DASLE

***Retrouvez toutes les infos de votre commune sur* www.mairie-dasle.fr**

ÉDITO

Gros travaux et recensement

L'actualité du moment pour les membres du Conseil municipal, c'est bien sûr la fin de l'étude relative à le requalification du Parc Japy. Dans ce numéro, nous y consacrons à nouveau un espace, le bureau d'études chargé de cette opération étant récemment venu nous présenter son projet.

Toutes les décisions, ainsi que le planning prévisionnel des travaux, seront pris en début d'année 2015 et une présentation sera proposée aux riverains. Cette réalisation, qui faisait partie de nos engagements de campagne au printemps dernier, sera évidemment étalée sur plusieurs années compte tenu de son coût.

J'aimerais par ailleurs attirer votre attention sur le prochain recensement dont notre commune fera l'objet entre le 15 janvier et le 14 février 2015 : je vous rappelle que la participation à ce recensement est obligatoire pour tous les citoyens, vous trouverez en page 4 de ce bulletin tous les renseignements nécessaires. Je vous remercie d'avance de bien vouloir réserver le meilleur accueil à l'un des agents recenseurs, recrutés par la Mairie, qui vous rendra visite.

Le Maire,
Marcel BEAUSEIGNEUR

Directeur de la Publication :
Marcel BEAUSEIGNEUR
Conception et réalisation :
ALINEA - DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66
Impression ESTIMPRIM
Récépissé de déclaration n° P2/98 PRE du 20.11.98 du TGI de Belfort

INAUGURATION

Pour que le souvenir demeure





Le carré militaire rénové a été inauguré le 18 novembre.

Dans le cadre de la commémoration du 70ème anniversaire de la libération du village, une double cérémonie a eu lieu le 18 novembre, au Monument aux Morts puis au cimetière où le nouveau carré militaire a été officiellement inauguré.

Elus locaux, anciens combattants, présidents d'associations et enseignants se sont réunis devant le Monument pour marquer l'anniversaire de la libération du village, survenue le 18 novembre 1944. Cette cérémonie a été rehaussée par la présence d'un détachement militaire du 1er Régiment d'Artillerie de Bourogne, avec le chef d'escadron et un piquet d'honneur formé d'un sous-officier et de quatre soldats en arme. Après l'appel aux Morts, Roger Metzger, Président des anciens combattants, a retracé l'histoire de la libération du village. Puis le cortège s'est rendu au cimetière pour inaugurer le carré militaire qui a fait l'objet d'une rénovation cette année (coût des travaux : 24.000 €). Un zouave, mort en 1870 et dont l'identité n'est pas connue, y repose, de même que quatre soldats morts pour la France lors de la 1ère Guerre mondiale, Léon Girard, René Schouler, Marcel Faivre et René Coulon, ainsi qu'une tombe individuelle, celle du Sous-Lieutenant Paul Caburet. Dans son allocution, le Maire Marcel Beauseigneur leur a rendu hommage, insistant sur l'importance du devoir de mémoire des générations actuelles. Il a également évoqué les trois résistants de la 2ème Guerre mondiale reposant à quelques mètres de là, dans le carré dit «des fusillés» : René Rigoulot, Henri Girard et Roger Emonnot ont été arrêtés à Dasle sur dénonciation le 22 janvier 1944, condamnés à mort et fusillés en avril de la même année, le recours en grâce leur ayant été refusé.

Signalons encore qu'une gerbe a été déposée à la Salle Espace-Loisirs, devant la plaque commémorative de l'endroit de la libération du village.

CÉRÉMONIE

Un médaillé au Monument



La remise de médaille à Gérard Bourquin.

La cérémonie commémorative du 11 novembre s'est déroulée en présence d'une nombreuse assemblée, élus locaux, anciens combattants, sapeurs pompiers et musiciens de la Fanfare de Vandoncourt.
Après le dépôt de gerbe au Monument aux Morts et les différentes allocutions, une minute de silence a été observée en mémoire de tous les soldats morts pour la France. Puis les musiciens ont interprété la Marseillaise. A noter qu'au cours de cette cérémonie, Roger Metzger, Président de la section des anciens combattants de Dasle, a remis à Gérard Bourquin la médaille de la reconnaissance de la Nation avec agrafe Afrique du Nord. La cérémonie s'est poursuivie au cimetière avant le verre de l'amitié à la Salle Espace Loisirs.

ACTUALITÉ

Le projet du Parc Japy



Présentation de l'étude aux élus.

Le Cabinet d'ingénierie JdBE a remis récemment à la commune son rapport d'étude d'urbanisme concernant le projet de requalification des rues du Parc Japy. Le 6 novembre dernier, les techniciens ont présenté leur étude au Conseil municipal, plans et commentaires à l'appui.
Cette étude évoque notamment le contexte de la commune de Dasle, sa topographie, l'hydrologie locale et l'état des différents réseaux (eaux pluviales et eaux usées), en faisant apparaître les dysfonctionnements, mais aussi les aménagements et solutions possibles. Elle comprend également un diagnostic écologique et une analyse du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bien évidemment, l'essentiel de cette étude analyse la situation des réseaux sur le Parc Japy, qu'il s'agisse des réseaux aériens (qui pourraient faire l'objet de travaux d'enfouissement) ou d'assainissement, que les techniciens prévoient de mettre en séparatif.
La situation particulière de chaque rue a également été analysée en listant les enjeux de la requalification envisagée, tenant compte des problématiques existantes et des objectifs à atteindre dans tous les domaines, y compris la sécurité des usagers et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR).







Le plan général du secteur (ci-dessus) et des aménagements possibles (ci-contre).

Les élus ont également pris connaissance de l'étude financière, la dépense globale se repartissant ainsi : 50% pour les travaux de voirie, 20% pour la partie assainissement (eaux usées et eaux pluviales), 20% pour l'enfouissement des réseaux secs et 10% d'aménagements divers. Le Conseil municipal a d'ores et déjà effectué les demandes de subventions. Il va de soi que, compte tenu de son ampleur, l'intégralité de cette opération devra être étalée sur plusieurs années, un calendrier plus précis sera défini lors du vote du prochain budget. Lors de la présentation au Conseil, les techniciens ont pris acte des premières remarques des élus. Ils vont désormais affiner leur projet. Puis le Conseil municipal établira le planning de réalisation et organisera une réunion d'information pour présenter le projet aux riverains.

JEUNESSE

Sous le signe des sorcières

Le Centre de Loisirs qui a eu lieu lors des vacances de la Toussaint a été placé sous le signe des sorcières.

Souad Guellati, la Directrice du Centre, et son animatrice Sandy, ont proposé aux enfants toute une série d'activités autour de ce thème, notamment les déguisements et les objets de décoration.
Ils ont eu droit à une dernière journée très festive. Evidemment joliment déguisés (sorcières, fantômes, squelettes...), les bambins ont confectionné un drôle de buffet qu'ils ont dégusté dans la bonne humeur.



Une dernière journée très festive pour les enfants...

ANCIENS

Les Anciens font la fête



Les deux doyens, Madeleine Dupré et Maurice Equoy, ont reçu un cadeau.

Le traditionnel repas des Anciens, qui a eu lieu le 19 octobre dernier, a réuni 110 convives à la Salle Espace-Loisirs.
A l'heure de l'apéritif, le Maire Marcel Beauseigneur, entouré des élus, a souhaité la bienvenue aux membres de cette nombreuse assemblée, avant de mettre à l'honneur les deux doyens du jour, Madeleine Dupré et Maurice Equoy, tous deux âgés de 90 ans. Les élus ont ensuite servi un délicieux repas à leurs aînés, l'après-midi se poursuivant dans la bonne humeur et la convivialité.

Conférence



Un nombreux public a écouté les explications du Docteur Courtois.

Le 9 octobre dernier, la Salle Espace-Loisirs a accueilli une conférence du Docteur André Courtois, médecin-gériatre, sur le droit des malades en fin de vie.
Le Docteur Courtois est intervenu au nom de la Fédération «JALMALV», un acronyme signifiant «Jusqu'À La Mort, Accompagner La Vie». Cette fédération agit au plan local et national afin que les malades en fin de vie soient reconnus comme des personnes vivantes jusqu'à leur dernier souffle, pour qu'ils puissent être soulagés de leur souffrance, faire reconnaître leur volonté même sans être en capacité de l'exprimer et refuser les traitements inutiles.
Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette conférence à Dasle.